

Du registre aux délibérations du
Conseil Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui
suit :

Administration Communale

Séance du 20 septembre 2010.-

de

M O R L A N W E L Z

Réf. cc/10/07/01/MB.-

ORDRE DU JOUR :

1. Démission d'un Conseiller communal – Acceptation – Décision.-

Sont présents : MM. FAUCONNIER Jacques, Bourgmestre-Président ;
MOUREAU Christian, Mme INCANNELA Josée, MM. DENEUFBOURG Jean-
Charles, DEVILLERS François, ALEV Nebih, Echevins et FACCO Giorgio,
Président du CPAS ;
MM. HUIN Michel, MAIRESSE Marceau, OTLET Paul, BODEUX Bernard, Mme
BILLIET Virginie, M. MONTERO REDONDO José-Manuel, Mmes DUPONT-
LIGNY Geneviève, DRUART Rose-Marie, GONZALEZ-MOYANO Astrid,
MATYSIAK Carine, MM. DEPASSE Michel, MATTIA Gerardo, Mme
VANDENBRANDE Claudette, MM. HOFF Jean-Marie, BUONOPANE Domenico,
Conseillers communaux
et M. BURION Michel, Secrétaire communal.

Le Conseil Communal : en séance publique :

Vu la notification de la démission des fonctions de Conseiller communal de
Monsieur Pascal MARGUERITE par écrit au Conseil communal en date du 13
septembre 2010 ;

Vu l'article L1122-9 du Code de la Démocratie Locale et de la
Décentralisation ;

Décide à l'unanimité:

Article unique : d'accepter la démission de Monsieur Pascal MARGUERITE de
ses fonctions de Conseiller communal.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,
(s) M. BURION

Le Président,
(s) J. FAUCONNIER

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,